

DEPARTEMENT DU RHÔNE

ARRETE DU MAIRE
N°«2025 - 233

Objet : Modification de l'éclairage public

Le Maire de FONTAINES-SUR-SAONE,

VU la volonté de l'ensemble du Conseil Municipal de maîtriser les dépenses d'énergie

VU la proposition du SIGERLY (Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise)

ARRETE

Article 1

L'éclairage public sur l'ensemble des rues de la commune (sauf quai Jean-Baptiste Simon, montée Roy, avenue des Marronniers, allée de la Chardonnière, place Cornara, rue Ampère et allée des Cèdres) sera allumé et éteint suivant les plages horaires ci-dessous :

	Matin (allumage)	Soir (extinction)
Lundi	5H30	0H30
Mardi	5H30	0H30
Mercredi	5H30	0H30
Jeudi	5H30	0H30
Vendredi	5H30	0H30
Samedi	5H30	0H30
Dimanche	5H30	0H30

Article 2

Cette modification de l'éclairage public se fera compter du 01 janvier 2026 et ce, jusqu'au 31 décembre 2026 et sera mise en place par le SIGERLY.

Article 3

Une information sera transmise à tous les administrés.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Préfecture du Rhône – DAJAL
- Brigade de Gendarmerie de Fontaines-sur-Saône
- Service Départemental d'Incendie et de Secours du Rhône
- Sapeurs Pompiers de Neuville-sur-Saône
- SIGERLY
- Métropole de Lyon -Direction de la Voirie Subdivision Nord (VTPN)
- Métropole de Lyon – Direction de la propreté Subdivision Nord-Ouest
- ASVP
- Et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fontaines-sur-Saône, le 24 octobre 2025



Le Maire,
M. Thierry POUZOL